

## CE QUE L'ON SAIT DU CHÂTEAU DE PUGET-SUR-ARGENS

**Daniel HAINAUT**

Le nom de Puget apparaît pour la première fois en 990. Après l'expulsion des Sarrasins de la Provence, vers 975, par le comte de Provence Guillaume I<sup>er</sup>, l'évêque de Fréjus, Riculfe<sup>1</sup>, avait imploré le Libérateur de lui restituer les anciens domaines de l'évêché, ruinés et abandonnés. Dans une charte faite en Arles le 6 mars 990 le comte les lui attribua et lui donna la seigneurie de la moitié du territoire de Fréjus et de Puget, nommé alors *villa Pogito* (*Pogito* est un diminutif du latin *podium*, qui signifie puy).

Cette appellation *villa* nous indique qu'à cette époque il y avait une exploitation agricole dans un lieu ouvert, sans fortification, sans château. *Pogito*, diminutif du latin *podium*, puy, signale l'existence d'une éminence caractéristique.



**Vue aérienne du vieux Puget**  
**Un réservoir occupe le sommet, à la place du château**  
 (Collection Joseph Quinette)

---

1 L'évêque Riculfe (vers 920 – 992 ou 993) succède à son oncle Gontard, qui était prévôt des chanoines d'Arles (la transmission familiale est courante à l'époque). Il appartient à une puissante famille, proche de Guillaume le Libérateur, comte de Provence de 968 à 995, sous le règne de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne et de Provence de 937 à 993. Le comte exerce un pouvoir direct sur le corps épiscopal, il nomme les évêques et contrôle leur activité.

Riculfe entreprit de redonner vie à son domaine. Des habitations s'édifièrent à Puget, en se regroupant probablement sur la colline. Une famille féodale est associée à ses premiers temps puisque Puget donne son nom à Foucher (*Folcherius de Pujeto*) qu'on trouve en 1007 à la cour d'Athanulf de Salernes<sup>2</sup>. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, un viguier représentant le vicomte de Fréjus y réside : « *Durandus... vicarius de Pugeto*<sup>3</sup> ».

Bénéficiant d'une vue dominante sur la plaine de l'Argens et la Méditerranée qui facilitait la défense, l'agglomération ne tarda pas à se fortifier par une enceinte, et peut-être une maison forte au sommet de l'éminence. Ce changement de statut apparaît assez rapidement puisque, dans une charte du 15 novembre 1129<sup>4</sup>, l'évêque Bérenger accorde aux moines de Lérins, qui cultivaient alors les vignes de Puget, le droit de percevoir la dîme à *castro Poieti*. Puget prend ainsi le nom de castrum, caractérisé par un habitat fortifié.

Il ne reste pas de vestige de l'enceinte, à part une porte, sous l'actuel beffroi, mais pour se convaincre de son existence et en connaître le tracé, il suffit de regarder une vue aérienne du cœur ancien, délimité par un anneau de rues qui en épouse certainement le contour.

En l'absence de données précises, il est difficile de connaître l'évolution de la population et la répartition du pouvoir temporel, et donc l'exploitation d'un éventuel château. Il faut se méfier d'une tendance à traduire *castrum* par château. Ledit château a sans doute été construit très tôt, à l'endroit le plus haut de la butte, pour profiter de sa position stratégique et défensive. Les évêques venaient s'y réfugier dans les périodes de trouble. On note ainsi la présence de Louis de Bouillac<sup>5</sup> en octobre 1392, pour s'abriter des attaques du vicomte Raymond de Turenne en lutte contre le pouvoir papal et comtal, dont les soldats pillaient la région<sup>6</sup>.

Les moines de Lérins rendent leurs possessions de Puget à l'évêque en 1232<sup>7</sup>. Celui-ci devient seigneur temporel du village trois ans plus tard ; par une charte délivrée à Draguignan le 5 octobre 1235, le seigneur comte Raymond Bérenger donne à l'évêque tous les droits qu'il possède, d'impôt, de justice, etc. « *si un certain nombre d'hommes venaient habiter au château du Puget ou dans son territoire* »<sup>8</sup>. (En échange l'évêque a donné au comte ses droits sur le château de Marsens dans le territoire du Muy). On en déduit que le village était alors inhabité mais que le château existait. C'est à partir de cette date qu'une nouvelle population s'établit à Puget. Les habitants rendent hommage à l'évêque le 28 septembre 1297. La population est relativement importante au début du XIV<sup>e</sup> siècle si l'on en juge par le nombre d'amendes infligées à des Pugétois et enregistrées dans des cahiers conservés dans les archives du Vatican<sup>9</sup>.

Nous avons vu que l'évêque Louis de Bouillac s'était réfugié à Puget en 1392. Afin de faciliter la levée de troupes destinées à combattre les rebelles, il met à la disposition de Louis II, comte de Provence dont il est le vassal, le château et les hommes du village de Puget, moyennant une indemnité de 4 000 florins<sup>10</sup>.

2 Groupe de recherches historiques sur Draguignan et sa région, *Puget-sur-Argens, histoire d'une communauté*, Monaco, Print office, 1989, p. 27.

3 Cartulaire de Saint-Victor, 1857, ch. 565.

4 Cartulaire de Lérins 1885, ch. 22.

5 Évêque de Fréjus de 1385 à 1405. Il fit transcrire les titres et privilèges de son église dans un registre que l'on connaît sous le nom de *Livre rouge*. On y trouve l'inventaire cité ci-dessous.

6 Espitalier (H.), *Les évêques de Fréjus du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Draguignan, éd. C. et A. Latil, 1898, p. 87.

7 Espitalier (H.), *Histoire de Puget-sur-Argens des origines à la Révolution*, Hyères, éditions du LAU, 2007, p. 22.

8 *Ibid.* Traduction de la charte p. 107.

9 Groupe de recherches historiques sur Draguignan et sa région, *Puget-sur-Argens, histoire d'une communauté*, Monaco, Print office, 1989, p. 31.

10 Espitalier (H.), *Les évêques de Fréjus du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Draguignan, éd. C. et A. Latil, 1898, p. 88.

Dans un inventaire des biens de l'évêque établi le 20 février 1401 par le notaire de Draguignan Guillaume Delphin, on note<sup>11</sup> : « *De Pugeto : ... jurisdictionem omnimodam prout supra in hominibus et palatium episcopale scilicet castellum* » soit « l'intégralité de la juridiction [seigneurie] sur les hommes et le palais épiscopal c'est-à-dire le château ».

Mais au xv<sup>e</sup> siècle, la juridiction temporelle de l'évêque fut plusieurs fois contestée et octroyée à des seigneurs laïques par la cour de Provence. Ainsi, en 1437, Hugues Rimbert de Pontevès vend le château à Reforciat de Castellane<sup>12</sup>. Le 22 octobre 1543, Antoine de Roman achète les droits sur Puget.

Par une sentence du 18 mars 1511 rendue par le commissaire du Grand conseil, l'évêque est réintégré dans tous les droits et juridictions qu'il possédait à Fréjus, ... « *chasteau et place de Puget* », etc.<sup>13</sup> Mais le conseil de la communauté de Fréjus refuse cet arrêté et un procès durera plus d'un siècle ! On observe dans un dénombrement établi en 1537 que le château ne figure pas dans les biens de l'évêque<sup>14</sup>. Un nouvel arrêt du 1<sup>er</sup> avril 1586 confirme le précédent mais n'est pas plus appliqué. Il faudra attendre des lettres patentes d'Henri IV du 30 septembre 1608 pour que les droits de l'évêque soient définitivement reconnus. Le 24 janvier 1609, Jean-Louis de Monnier, conseiller du roi en son Conseil d'État et son premier avocat général en la cour du parlement d'Aix, qui se prétend propriétaire, est convoqué « *à estre et comparoir par devant nous au lieu du Puget et au devant du chasteau dudit lieu à ce jour d'huy, ... aux fins de venir procéder à l'exécution dudit arrest* »<sup>15</sup> ... À l'exécution de laquelle ordonnance, nous serions à l'instant acheminés au chasteau dudit lieu du Puget, où estans et dans l'enclos d'iceluy avons mis en possession réelle, actuelle et corporelle ledit sieur évesque de Fréjus de la terre, place et seigneurie du Puget.<sup>16</sup>

Grâce à cette longue procédure nous savons que le château existait encore en 1609.

On peut connaître un peu de son utilisation en relevant les citations qui en sont faites dans le fonds ancien des archives communales de Puget<sup>17</sup>. Le château est souvent appelé fort. Les registres des délibérations commencent en 1578, pendant les guerres de religion :

En 1557, achat de 8 sétiers [3,2 hl] de « *gip per adobar la chamineya du fort* »<sup>18</sup>, soit de plâtre pour le revêtement de la cheminée du fort.

Le 24 mai 1578, délibéré de fournir des torches « *pour la garde du chasteau* »<sup>19</sup>

Le 25 janvier 1579, le conseil municipal délibère<sup>20</sup> de réparer le château et de se fortifier, contre l'avis des consuls et du trésorier (manque de financement...) pour résister aux « *ennemis et rebelles du Roy et perturbateurs du reppos public* », en l'occurrence le baron de Vins<sup>21</sup>. Six hommes ont déjà été désignés pour monter la garde.

11 Cartulaire de l'évêché de Fréjus, volume A, f° 123 v°.

12 Archives départementales du Var, E 94.

13 Cartulaire de l'évêché de Fréjus, volume A, f° 160.

14 *Ibid.*, f° 229.

15 *Ibid.*, f° 528.

16 *Ibid.*, f° 535.

17 Elles étaient conservées dans une malle, à l'intérieur de l'église. Une partie a été détruite ou dispersée lors du passage des troupes du duc de Savoie, en 1707 (Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 16, f° 194.

18 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 86, f° 20 v°.

19 Archives communales de Puget-sur-Argens, . BB 1, f° 23 v°.

20 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 1, f° 42.

21 Pendant les guerres de religion, le baron de Vins est le chef local des "carcistes" (partisans du comte de Carcès), parti des ultra-catholiques de la Ligue, opposé au parti des "razats", comprenant les catholiques modérés et les protestants.

Le 20 janvier 1580, l'évêque François de Bouliers passe un devis de 120 écus d'or pour mettre en état de défense le château<sup>22</sup>.

En 1585, gages de Pierre Maure, qui a « *gardat lou castel* » pendant deux jours<sup>23</sup>, et achat de 7 charges [840 kg] de bois pour la garde du château<sup>24</sup>.

En 1590, état des journées employées à la réparation du « castel »<sup>25</sup>.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1595, le conseil se réunit dans « *lou fort* »<sup>26</sup>. Il est donc encore habitable à cette date.

C'est la dernière citation dans ces archives. Nous avons vu que son existence est signalée en 1609, sans préciser dans quel état, mais elle n'a pas dû aller bien au delà. En effet les guerres de religion, avec la lutte entre carcistes et razats<sup>27</sup>, ont été violentes et cruelles dans notre région ; elles sont très présentes dans les archives communales. Les carcistes, par leurs exactions, étaient devenus l'ennemi. Au retour d'une agression contre Fréjus, en 1578, ils saccagent Puget et prennent des otages<sup>28</sup>. Le 15 avril 1579, à Fréjus, les députés de la bourgeoisie et la noblesse protestante s'unissent dans le «pacte de l'Union» pour organiser la lutte. On vote un emprunt de 20 000 livres pour l'achat de canons 28 . Il est fort possible que le château ait gravement souffert de ces luttes, au point d'être abandonné, car à cette époque les fortifications ne résistent pas aux boulets métalliques, qui ont fait leur apparition au XV<sup>e</sup> siècle. Il a peut-être été démoli, sur ordre d'Henri IV. En 1676, le chanoine Joseph Antelmy écrit :

« *Au sommet d'une petite colline on aperçoit d'anciennes ruines d'un fort renommé détruit en plein déchainement des guerres civiles d'où l'on pouvait voir à perte de vue de vastes étendues terrestres et maritimes* »<sup>29</sup>.

Le château de Saint-Raphaël – autre résidence épiscopale – a lui aussi disparu à cette époque ; sa démolition est mentionnée en 1607 : « *les évêques y avaient même un château qui a été démoli pendant les dernières guerres* »<sup>30</sup>.

Dans le dénombrement du 3 février 1705 des biens de l'évêque André Hercule de Fleury, on note : « *il y possède [à Puget] le vieux château qui est entièrement ruiné et inhabité depuis plusieurs siècles* »<sup>31</sup>

Le 9 janvier 1720, une députation est organisée pour demander au marquis du Muy la permission de prendre des pierres « *aux débris du château* » pour édifier un calvaire<sup>32</sup>. Le château est devenu une carrière de réemploi de ses pierres. La situation sera régularisée à la Révolution par un décret de la Convention nationale du 28 vendémiaire an II qui « *autorise la*

22 Espitalier (H.), *Les évêques de Fréjus du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Draguignan, éd. C. et A. Latil, 1898, p. 192.

23 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 113, f° 24 v°.

24 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 113, f° 28.

25 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 116.

26 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 3, f° 133 v°.

27 NDLR : Les carcistes sont des catholiques intransigeants, se déclarant défenseurs du trône et de l'autel, emmenés par le comte de Carcès et son neveu, le baron de Vins ; les razats comprennent les protestants et les catholiques modérés. La rivalité religieuse devient progressivement politique et criminelle.

28 Espitalier (H.), *Les évêques de Fréjus du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Draguignan, éd. C. et A. Latil, 1898, p. 188.

29 Antelmy (J.), *Descriptio dioceseos forojuvensis* (1676). Traduction du manuscrit latin de 1676 par Claude Maignant : Description du diocèse de Fréjus. In *Annales du sud-est varois*, 1995, 18, p. 43.

30 Archives communales de Saint-Raphaël, délibération du 21 septembre 1607.

Brentchaloff (D.), Saint-Raphaël en Provence. In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, 2006, 7, p. 76.

31 Cartulaire de l'évêché de Fréjus, volume A, f° 367.

32 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 17, f° 162.

démolition des châteaux forts appartenant aux ci-devant seigneurs »<sup>33</sup>. Il ne restera rien. Sur une photo ancienne, page suivante, il apparaît que le sommet de la butte a été nivelé ; il est seulement occupé par un oratoire. Vers 1890, le curé du village, Hippolyte Espitalier, précise qu'il ne subsiste qu'un vestige de rempart, sur lequel est adossée la maison la plus élevée : « *Il ne reste plus aujourd'hui qu'un pan de muraille de cette antique citadelle, c'est le reste d'un contrefort dont l'épaisseur nous donne une idée de la masse imposante qu'il soutenait*<sup>34</sup>. »

Ainsi, faute de renseignements plus précis, nous n'avons aucune information technique sur le château de Puget, à la fois fort et résidence épiscopale.

Seule l'enceinte moderne est connue avec précision. Ses caractéristiques sont précisées dans un devis de 1664, et le procès-verbal d'adjudication des travaux de construction de la « muraille » « *a l'entour du Puget* » attribue le marché à Jean-Antoine Leget, maçon du lieu. Les murs sont épais de 2 pans  $\frac{1}{2}$  (0,625 m) à la base et de 2 pans  $\frac{1}{4}$  (0,562 m) au sommet, pour une hauteur de 14 pans (3,5 m), à raison de 19 sols la canne carrée (4 m<sup>2</sup>). Les portes sont en pierre taillée, larges de 2,5 m et hautes de 3 m, à 19 livres chacune. Les pierres sont prises sur le lieu (au château ?). Le seul vestige visible de cette enceinte est la porte située sous le beffroi.



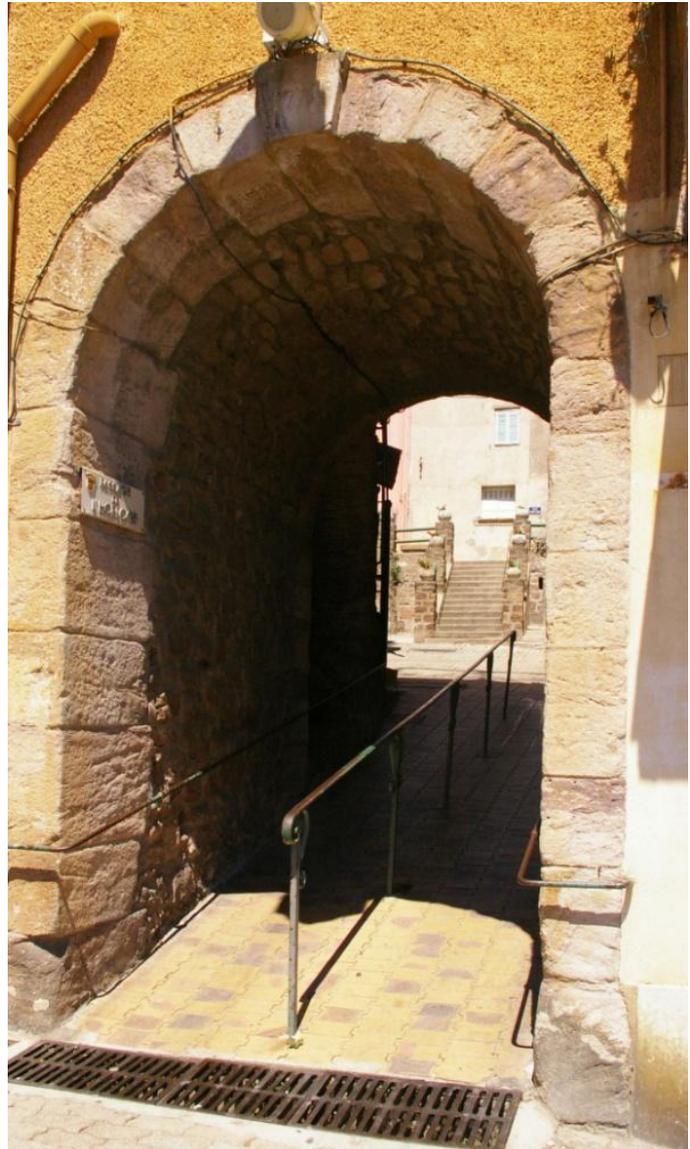
**Vue du vieux Puget**  
**La maison à droite est adossée à un vestige des remparts.**  
**Un oratoire marque l'emplacement du château, au sommet**  
 (Collection Huguette Legrand)

33 Archives communales de Puget-sur-Argens, 1 A 2, f° 33.

34 Espitalier (H.), *Histoire de Puget-sur-Argens des origines à la Révolution*, Hyères, éditions du LAU, 2007, p. 21.



**L'oratoire**  
(Collection Joseph Quinette)



**La porte de l'enceinte**  
(Photo D. Hainaut)